

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2019 sous le numéro de dépôt 13004



13004

27 JUIL. 2019

13004

**100C**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 15.000 euros**  
**Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN**  
**78800 HOUILLES**  
**Versailles B 808-393-250**

n° de  
facture

Guil...

n° de  
chrono

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

**DU 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt cinq juin, au siège social.

Monsieur **JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES**, demeurant 27 RUE CAMILLE PELLETAN 78800 HOUILLES.

Associé unique de la Société 100C.

### **I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur **JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES**

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

### **II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 62.310,30 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 4.459 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 19.083 euros.

## DEUXIÈME DECISION

### Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 62.310,30 euros de la manière suivante :

#### Origine

Résultat de l'exercice	62.310,30 euros
------------------------	-----------------

#### Prélèvement sur les réserves :

Aux autres réserves, soit	75.890,00 euros
---------------------------	-----------------

#### Dotations aux réserves :

A la réserve légale, soit	1,87 euros
---------------------------	------------

Aux autres réserves, soit	62.308,43 euros
---------------------------	-----------------

#### Dividendes :

A titre de dividende	75.890,00 euros
----------------------	-----------------

<b>Totaux</b>	<b>138.200,30 euros</b>	<b>138.200,30 euros</b>
---------------	-------------------------	-------------------------

### Montant - Acompte sur dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 5,06 euros.

Il est rappelé qu'il a déjà été versé un acompte de 42.858 euros correspondant à un dividende brut incluant le prélèvement libératoire, par titre de 2,85 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social dès ce jour.

Il reste donc à verser à l'associé unique un solde de dividende brut incluant le prélèvement libératoire de 33.032 euros correspondant à un dividende par titre de 2,20 euros.

Ce dividende, qui a donné lieu à un paiement partiel au titre de l'acompte susvisé, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Ce dividende est soumis pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à prélèvement forfaitaire libératoire de 12,8% auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2 % soit une taxation globale de 30%

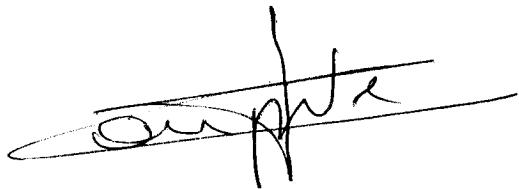
### Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

### **TROISIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.





Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: 100C 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES	Adresse du siège social:
SIRET 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0	MéI :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28% 47 732	Déficit
Bénéfice imposable à 15% 38 120		

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: sarl cb expertise 10 rue pergolèse 75116 paris	Tél:	Nom et adresse du conseil:
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 3042019	Lieu: HOUILLES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire:	
	Signature:	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

## IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

2019

## ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

## H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			Total (a à h)	

## I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8
Julien Couprie de chazelles 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES	15000				2 734		

## J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

## K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(7)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

①

## BILAN — ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		100C	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1   2
Adresse de l'entreprise		27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES	Durée de l'exercice précédent *		1   2
Numéro SIRET *		8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0	Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N° clos le, 3   1   1   2   2   0   1   8		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ : * IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (I)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 115	AU	4 998 3 117
ACTIF FINANCIER : * IMMobilisations financières	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	15 000	CV	15 000
	Crédits rattachés à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	3 200	BI	3 200
	TOTAL (II)	BJ	26 315	BK	4 998 21 317
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
ACTIF CIRCUANT : STOCKS *	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	273 922	BY	273 922
	Autres créances (3)	BZ	13 067	CA	13 067
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE	
	Disponibilités	CF	19 451	CG	19 451
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 450	CI	11 450
	TOTAL (III)	CJ	317 891	CK	317 891
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL, (I à VI)	CO	344 206	1A	4 998 339 208
	Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :			Stocks :		Crédances :

(2)

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

100C

Néant

 \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 15 000....)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 498
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ	DG	13 586
	Report à nouveau	DH	(42 858)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	62 310
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		<b>TOTAL (II)</b>	49 537
		DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
		<b>TOTAL (II)</b>	
DETTE(S) (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	
	Emprunts obligataires convertibles	DR	
	Autres emprunts obligataires	DS	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DT	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DU	256
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DV	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DW	
	Dettes fiscales et sociales	DX	224 517
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DY	64 899
	Autres dettes	DZ	
	Produits constatés d'avance (4)	EA	
		EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	289 671
	Ecart de conversion passif *	EC	
		ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	339 208
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EE	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre	1B	
		1C	
		1D	
		1E	
		EF	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EG	289 671
		EH	
		256	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100C

Néant  \*

		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	840 192	FK	840 192
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP
	Autres produits (1) (11)					FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 840 192
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 307 381	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 447 562	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 1 665	
	Salaire et traitements *				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA 1 957
			- dotations aux provisions			GB
Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE 1 086	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 759 650		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 80 542		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 28	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Défauts positifs de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP 28	
	Chargement financiers				GQ	
CHARGEMENTS FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GR 841	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS	
	Défauts négatifs de change				GT	
	Chargement net sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU 841	
	Total des charges financières (VI)				GV (813)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW 79 729		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

100C  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN  
78800 HOUILLES  
Versailles B 808-393-250

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

L'associé unique et Président de la Société 100C, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

l activité dominante est le bâtiment tous corps d 'état

L'exercice 2018 a été marqué par une nette progression de notre chiffre d affaires et de notre résultat.

Il n y a pas de faits marquants l activité sociale

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous poursuivons notre stratégie sur l exercice à venir.

## **EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 840.191,88 euros (contre 438.364,93 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 91,67%;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 840.191,88 euros (contre 438.452,43 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 91,63 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 759.650,22 euros (contre 420.270,26 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 80,75 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 80.541,56 euros (contre 18.182,17 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 342,97 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros contre 6.750,17 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros contre 6.895,23 euros au titre de l'exercice précédent, L'effectif salarié moyen s'élève à 0 contre 1 au titre de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de -812,71 euros contre -737,87 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 79.728,85 euros contre 17.444,30 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 357,05 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1.664,45 euros, de l'impôt sur les bénéfices de 19.083 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 62.310,30 euros (contre un bénéfice de 14.553,90 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 328,13 %.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 339.207,78 euros contre 90.582,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 274,47 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.



## AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 62.310,30 euros est affecté de la manière suivante :

### Origine

Résultat de l'exercice	62.310,30 euros
------------------------	-----------------

### Prélèvement sur les réserves :

Aux autres réserves, soit	75.890,00 euros
---------------------------	-----------------

### Dotations aux réserves :

A la réserve légale, soit	1,87 euros
---------------------------	------------

Aux autres réserves, soit	62.308,43 euros
---------------------------	-----------------

### Dividendes :

A titre de dividende	75.890,00 euros
----------------------	-----------------

<b>Totaux</b>	<b>138.200,30 euros</b>	<b>138.200,30 euros</b>
---------------	-------------------------	-------------------------

### Montant - Acompte sur dividendes - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 5,06 euros.

Il est rappelé qu'il a déjà été versé un acompte de 42.858 euros correspondant à un dividende brut incluant le prélèvement libératoire par titre de 2,85 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social des ce jour

Il reste donc à verser à l'associé unique un solde de dividende brut incluant le prélèvement libératoire de 33.032 euros correspondant à un dividende par titre de 2,20 euros.

Ce dividende, qui a donné lieu à un paiement partiel au titre de l'acompte susvisé, est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Ce dividende est soumis pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à prélèvement forfaitaire libératoire de 12.8% auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17.2 % soit une taxation globale de 30%

### Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.



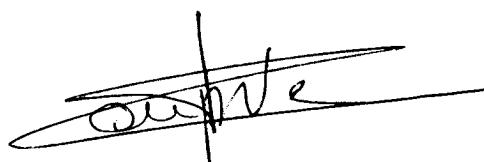
## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 4.459 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. B. L. Gauthier". The signature is written in a cursive style with a horizontal line extending to the right.